



ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION RUE DE LA PERRAUDIÈRE – LUÉ EN BAUGEOIS

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU le code de la route et notamment ses articles R. 110-2, R. 411-8 et R. 411-25,

VU le code de la voirie routière,

VU le code pénal,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ainsi que tous les textes pris en son application et, notamment, l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande de l'entreprise NAK SOLUTIONS TELECOM en date du 13 Octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de remplacement de poteaux Telecom, il importe de réglementer la circulation sur la Rue de la Perraudière à Lué en Baugeois, commune déléguée de Jarzé Villages.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion de travaux de remplacement de poteaux Telecom réalisés par l'entreprise NAK SOLUTIONS TELECOM, le stationnement et le dépassement seront interdits et la circulation sera alternée de façon manuelle et la vitesse limitée à 50 Km/h sur la Rue de la Perraudière à Lué en Baugeois, commune déléguée de Jarzé Villages, pendant la période du lundi 26 octobre 2026 au lundi 30 novembre 2026 inclus.

ARTICLE 2 : La signalisation et la mise en sécurité du chantier pendant la durée des travaux seront conformes aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront assurées par l'entreprise NAK SOLUTIONS TELECOM, responsable des travaux.

ARTICLE 3 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'entreprise NAK SOLUTIONS TELECOM.

ARTICLE 4 : Le Maire de Jarzé Villages, l'entreprise NAK SOLUTIONS TELECOM et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches sur le Loir / Durtal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Fait à Jarzé Villages le 15 octobre 2026

Le Maire,

Elisabeth MARQUET

